



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

juridictions administratives

Question écrite n° 113227

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les recours devant la justice concernant l'implantation d'éoliennes. Il souhaiterait connaître le nombre de décisions rendues par les juridictions administratives en la matière et le nombre d'annulations d'autorisations d'implantation d'éoliennes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître le nombre de recours devant la juridiction administrative concernant l'implantation d'éoliennes, ainsi que le nombre d'annulations prononcées. Les bases de données statistiques dont dispose le Conseil d'État ne lui permettent pas d'obtenir des données nationales à ce niveau de détail. Il semblerait toutefois, à partir d'une recherche faite sur les bases de jurisprudence des tribunaux administratifs - mais qui ne peut prétendre à l'exhaustivité - que ceux-ci aient rendu, en 2006, un peu plus d'une cinquantaine de jugements ou d'ordonnances en matière d'éoliennes, dans le cadre de requêtes au fond ou de demandes de référés suspension. Sur un peu plus d'une trentaine de décisions rendues au fond, examinées dans ce cadre, quatre prononçaient l'annulation d'un permis de construire des éoliennes, et un même nombre l'annulation d'un refus ou d'un retrait de permis de construire des éoliennes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113227

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13156

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2480